



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28-07-2026 /

Dossier complet le : 12-08-2026 /

N° d'enregistrement : 021567/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un crematorium sur la commune de Chateaulin (29).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CREMATORIUM DE CHATEAULIN

Raison sociale

CREMATORIUM DE CHÂTEAULIN

N° SIRET

10508612800011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

DABRIGEON

☒ Monsieur

Prénom(s)

Denis

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
48. Crématoriums., 48A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un crematorium sur la commune de Chateaulin (29) sur une emprise fonciere d'environ 0,7 ha. Le projet est situe en zone 1AUS du PLUi Pleyben-Chateaulin-Porzay, correspondant aux zones a urbaniser a court terme a vocation de services et equipements, autorisant les installations et les activites projetees par la societe Crematorium de Chateaulin. Le site d'implantation du projet se situe en zone de perimetre de protection rapprochee 2 en lien avec la prise d'eau de Coatigrac'h, definit par arrete du 19 mars 2013. Il se situe egalement a proximite d'une canalisation de transport de gaz exploitee par NATRAN. Le batiment aura une surface d'environ 550 m². Les voiries et places de stationnements représenteront 1 300 m² de surfaces impermeabilisees, les espaces verts et les places de stationnements représenteront environ 4 900 m² de surfaces non impermeabilisees soit pres de 70 % de la surface totale de la parcelle. Le projet consiste a doter la commune de Chateaulin ainsi que les communes avoisinantes d'une structure de crematorium attendue. Ce futur equipement funeraire sera contemporain et exemplaire sur les plans environnemental et fonctionnel

4.2 Objectifs du projet

La creation du crematorium de Chateaulin repond a l'evolution des pratiques funeraires, la cremation representant desormais plus de 50 % des obseques en Bretagne. Le projet vise a offrir un service public de proximite adapte aux besoins croissants des habitants du centre Finistere. Situee au coeur du departement, Chateaulin beneficie d'une position geographique centrale entre les principaux poles urbains du Finistere. Le futur equipement permettra d'ameliorer l'accessibilite du service de cremation pour un large bassin de population et de reduire les deplacements des familles endeuillees. Le projet vient completer l'offre departementale existante en renforçant le maillage territorial des crematoriums. Il contribuera a assurer une meilleure continuite du service public funeraire et a repondre a l'augmentation previsible du recours a la cremation dans les prochaines decennies. Le projet sis a Chateaulin resulte de l'attribution d'une concession de service public initiee par la commune de Chateaulin pour une duree de 32 ans (dont 30 ans d'exploitation).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consistera tout d'abord au terrassement du terrain et à la création du bâtiment et des voiries, notamment la voie d'accès qui reliera le crematorium à la route de Penfeunteun. Puis, les travaux se poursuivront avec l'aménagement des extérieurs et se termineront avec l'installation des équipements techniques au sein du bâtiment. Les travaux de construction seront prévus pour une durée de 11 mois. Cf Annexe 8 - Approche environnementale - Phase conception-travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le crematorium aura une moyenne d'activité de 1 000 cremations par an sur la durée de la délégation tout en ayant un début d'activité aux alentours de 800 cremations par an. Le crematorium comprendra un Four ID-XXL5000-ECO2 installé dans un local dédié, muni d'un dispositif d'introduction des cercueils, d'un système de refroidissement, de traitement et de filtration des gaz et d'un dispositif de récupération et de traitement des cendres. Les technologies et procédés mis en œuvre permettront d'abattre les effluents particuliers et gazeux bien en deca des valeurs limites de l'arrêté du 28 janvier 2010. Par ailleurs, la hauteur de la cheminée (7,84 m) sera également conforme à ce même arrêté. De plus, l'option DeNOx mis en œuvre permettra de réduire drastiquement le rejet des oxydes d'azote dans l'atmosphère avec des niveaux inférieurs à 200 mg/Nm³ à 11 % d'O₂ pour une VLE de l'arrêté de <500 mg/Nm³. Cf Annexe 9 - Approche environnementale - Phase exploitation Cf - Annexe 11 - Technologies mises en œuvre

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas. Demande de permis de construire . Demande d'autorisation préfectorale de création associée à une enquête publique. Avis du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques..

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain Surface de plancher Parking	(0,7, ha) (550, m²) (49, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site d'implantation du projet est situe a environ 2 km a l'Est de la ZNIEFF de type II « Baie de Daoulas - Anse de Poulmic - Estuaires de la riviere du Faou et de l'Aulne » et egalement a environ 2 km a l'Est de la ZNIEFF de type I « Marais de l'Aulne maritime autour de la pointe de Rosconnec ».
En zone de montagne ?	☐	☒	n/a
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	n/a
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Chateaulin se situe a environ 15 km de la cote Atlantique.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le site d'implantation du projet se situe au sein du parc naturel regional d'Armorique.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Chateaulin est couverte par le plan de prévention du bruit des infrastructures routieres de l'Etat dans le Finistere dont la derniere version a ete approuvee le 9 aout 2024. Toutefois, au regard des cartes associees au plan de prevention du bruit, le terrain d'implantation du projet ne se situe pas dans le perimetre de prevention d'une des infrastructures routieres. Cf. Annexe 17 - PPBE
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	n/a
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site d'implantation du projet ne se situe pas dans une zone humide selon les cartographies reglementaires. Cf Annexe 16 - Inventaire des zones humides de la commune de Chateaulin
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Chateaulin est couverte par un PPRI approuve par arrete prefectoral en date du 12 janvier 2005. Cependant, le terrain d'implantation du projet n'est pas localise dans le perimetre de ce PPRI. Par ailleurs, la
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune de Chateaulin n'est pas couverte par un PPRT. La parcelle, retenue pour l'implantation du projet est situee a proximite d'une canalisation de transport de gaz. L'emprise batie et les aménagements projetes sont
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le terrain d'implantation est actuellement une parcelle agricole en exploitation qui n'a jamais accueilli d'industries historiquement. Le site n'est donc pas susceptible d'etre pollue.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	n/a
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le site d'implantation du projet se situe en zone de perimetre de protection rapprochee 2 en lien avec la prise d'eau de Coatigrac'h, definit par arrete du 19 mars 2013. Le projet de crematorium sera implante en zone de protection rapprochee P2 de ce captage. En zone P2, les installations nouvelles sont autorisees sous conditions qu'elles ne presentent aucun risque pour la qualite de
Dans un site inscrit ?	☐	☒	n/a

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site d'implantation du projet ne se situe pas dans un site Natura 2000. Les premiers sites Natura 2000 rencontres sont « La Vallée de l'Aulne » située à environ 2,5 km à l'Est et le site Natura 2000 « Rade de Brest : Baie de Daoulas, Anse de Poulmic » située à environ 6 km au Nord. Cf. Annexe 7 - Plan des sites Natura 2000
D'un site classé ?	☐	☒	n/a

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Alimentation en eau via le réseau d'eau potable public. L'eau consommée par le crematorium proviendra du réseau communal d'eau potable. L'estimation des besoins en eau potable est de l'ordre de 100 l/j.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	n/a
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	n/a
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	n/a
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	n/a

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site d'implantation du projet est actuellement une parcelle agricole et ne présente pas d'enjeux écologiques notables. Le projet aura un impact positif sur la biodiversité par rapport à l'état actuel des terrains d'implantation. La végétation sera au cœur du projet. Les espaces verts seront réfléchis pour apporter des bénéfices pour la faune et la flore locale. Une partie des
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site d'implantation du projet ne se situe pas au sein d'un site Natura 2000. Les premiers sites Natura 2000 rencontrés sont « La Vallée de l'Aulne » située à environ 2,5 km à l'Est et le site Natura 2000 « Rade de Brest : Baie de Daoulas, Anse de Poulmic » située à environ 6 km au Nord. Cf. Annexe 7 - Plan des sites Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le terrain d'implantation du projet est actuellement une parcelle agricole exploitée. Le projet prévoit l'aménagement de nombreuses zones végétalisées et paysagères. Cf. Annexe 12 - Notice paysagère
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La parcelle, retenue pour l'implantation du projet est située à proximité d'une canalisation de transport de gaz. Cf. Annexe 13 - Retour NATRAN
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	D'après le PLU et le site Georisques, le terrain d'implantation est situé en zone d'aléa faible relatif aux risques de mouvement de terrains et également en zone modérée quant aux risques associés aux radons.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Compte tenu des traitements des effluents particuliers et gazeux prévus, les émissions des installations seront fortement restreintes et en deca des VLE de l'arrêté du 28 janvier 2010. Par ailleurs, SNC a opté pour l'option
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	n/a

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Une ceremonie moyenne represente une vingtaine de vehicules (soit 35 personnes). Une cinquantaine de vehicules entreront et ressortiront du site quotidiennement.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les activites du crematorium engendreront uniquement des nuisances en-deca des limites autorisees. L'habitation la plus proche se situe a environ 160 metres a l'Ouest du terrain. Un centre de conference est
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	La commune de Chateaulin est couverte par le plan de prevention du bruit des infrastructures routieres de l'Etat dans le Finistere dont la derniere version a ete approuvee le 9 aout 2024. Toutefois, le terrain d'implantation du
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les technologies installees ne genereront ni rejets olfactifs, ni rejets colores car la chambre de combustion et surtout de post-combustion respecteront les fondamentaux d'une combustion optimisee. Les
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	n/a
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	n/a
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	n/a
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les extérieurs du terrain, comme les voiries ou les cheminements, seront eclaires. Cependant, le reseau d'eclairage exterieur respectera les valeurs d'eclairment et de luminance des normes en vigueur. De plus,
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du projet etant situe en peripherie de la commune, celui-ci sera concerne par des emissions lumineuses limitees.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Oui mais somme toute limites car abattus par le systeme de post-combustion pour les CO, COv, NOx, par l'absorption (traitement par charbon actif) et la filtration pour les acides (H et SO2), les metaux lourds (Hg) et les dioxines. Les resultats obtenus sont inferieurs aux valeurs de l'arrete du 28 janvier 2010 dans des proportions significatives. En particulier, les conclusions de l'etude de dispersion atmospherique realisee (Cf
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets generes par le projet seront limites aux eaux pluviales et aux eaux usees domestiques. Aucun rejet d'effluent industriel ne sera produit par l'activite. Les eaux pluviales feront l'objet d'une gestion integree a la
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le traitement des eaux usees se fera par un systeme d'assainissement non collectif aux normes (X-Perco C-90 10EH) avec filtre compact.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les rejets seront uniquement des eaux pluviales et des eaux usées domestiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets de filtration (filtrats) - mélange de réactif et de polluant - sont de colmates quotidiennement des manches filtrantes du dispositif de filtration et automatiquement stockés dans des fûts hermétiques logés en espace sécurisé avant de rejoindre un centre de traitement spécifique (avec traçabilité assurée).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du projet se situe en zone de présomption de prescription archéologique. Toutefois, seuls les projets d'aménagements affectant les sous-sols doivent faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Le projet de construction d'un crématorium n'est donc pas concerné par cette prescription.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le sol actuel du terrain d'implantation est à vocation agricole. Le projet va en venir changer l'usage. Nous rappelons que le projet est situé en zone 1AUS du PLUi Pleyben-Chateaulin-Porzay, correspondant aux zones à urbaniser à court terme à vocation de services et équipements, autorisant les installations et les activités projetées par la société Crématorium de Chateaulin. Cf

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet. Selon le registre des émissions polluantes (IREP), il n'y a aucun établissement présentant des incidences susceptibles d'être cumulées avec le projet à proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet. Le projet ne se situe pas a proximite d'une frontiere.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Effets conjugués réduisant significativement les effets négatifs notables du projet sur l'environnement : 1) Par une volumétrie maîtrisée du bâtiment, grâce à une taille compacte pour représenter le moins d'emprise au sol ; 2) par l'étude et le souhait d'implanter un projet éco-responsable sur la commune de Chateaulin avec notamment l'utilisation de matériaux adaptés ; 3) Par la mise à profit d'énergies renouvelables avec l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking permettant d'alimenter les éclairages extérieurs ainsi que les bornes de recharges de voitures électriques ; 4) Par la récupération de la chaleur des fours pour le chauffage des locaux ; 5) Par la mise en place de l'option DeNOx avec des NOx < 200 mg/Nm3 vs 500 mg/Nm3 ; 6) par la mise en place d'un four innovant permettant de réduire la consommation d'énergie, de limiter les émissions polluantes et de garantir une fiabilité optimale ; 7) par la mise en place d'un jardin paysager adapté à la région, avec des espaces verts qui offriront des potentiels habitats pour la biodiversité ; 8) par le non-déplacement des familles éloignées ou alitées, avec notamment la mise en place d'une vidéo-cérémonie à distance ; 9) par l'ensemble des études qui ont été menées en amont et qui ont permis de présenter un projet totalement en adéquation avec les contraintes techniques et servitudes existantes

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. Rapport d'auto-evaluation en Annexe 19.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DABRIGEON

Prénom Denis

Qualité du signataire	Représentant légal SNC
-----------------------	------------------------

À Beaumont

Fait le 28-07-2026

Signature du (des) demandeur(s)